

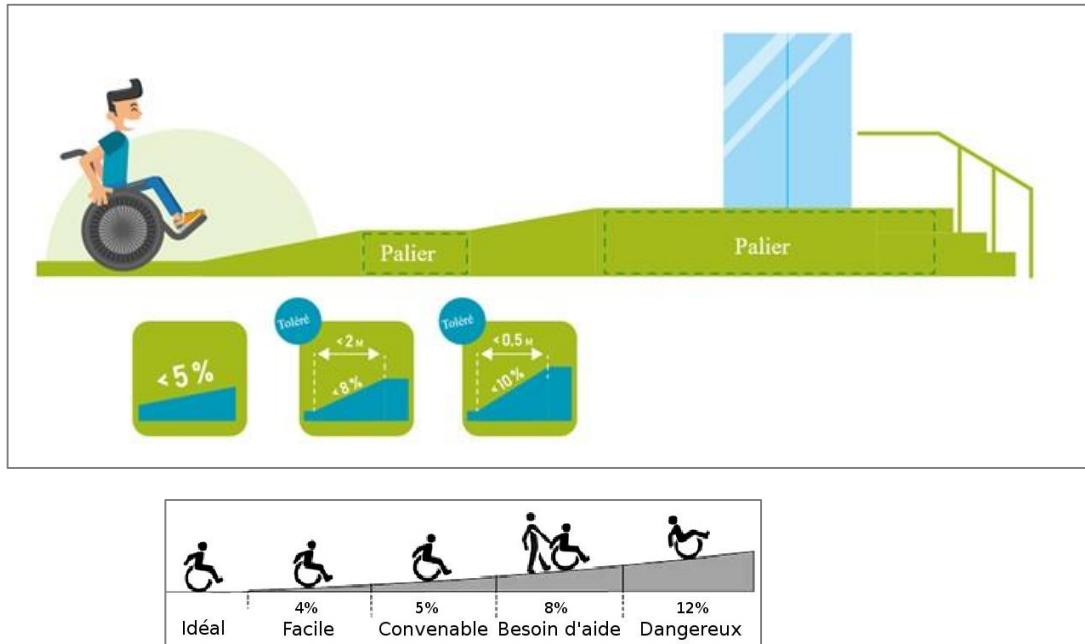
Visite Conseil – effectuée le 23/09/2019 par Séverine PINCHON (CHN) et Nadège LEHOBEY (OT)

Contact : Mme Nadège LEHOBEY : nadege.lehobey@msm-normandie.fr – Copies : tourisme.genets@msm-normandie.fr

COMPTE RENDU DU SITE

L'entrée :

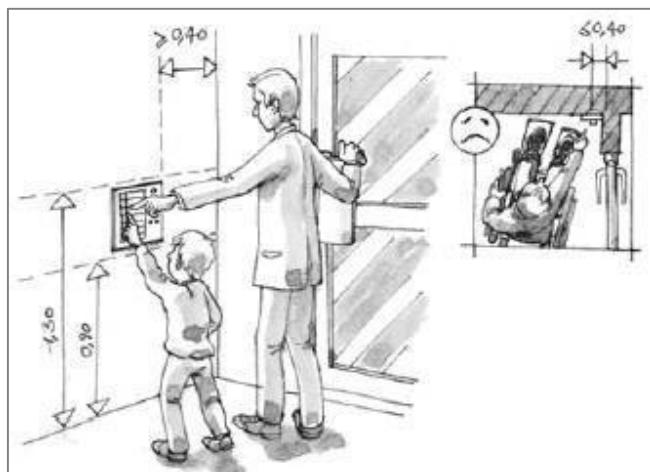
- La rampe d'accès est trop importante car celle-ci est de + de 12% sur 1,55 m de longueur. Alors que l'on tolère :



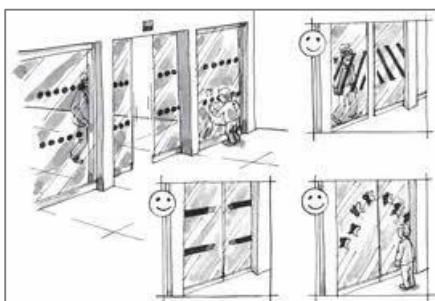
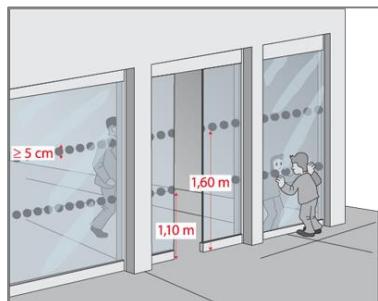
- Il faut donc installer une sonnette à l'extérieur en bas de la rampe d'accès.

👉 Installer une sonnette avec une signalétique pour qu'une personne de l'accueil puisse venir aider les visiteurs.

👉 La sonnette doit être positionnée à une hauteur entre 90 cm et 1,30 m et de façon visible et doit être contrastée par rapport au support.



- Mettre à minima un chasse-roue le long de la rampe d'accès ou un garde-corps pour sécuriser l'accès en fauteuil roulant.
- Comme la porte d'entrée est totalement vitrée, il faut 2 éléments à 1,10 m et 1,60 m sur 5 cm de largeur mini.



L'accueil :

- Le personnel doit être formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Laisser le comptoir surbaissé libre d'usage : sans présentoir ni documentation.
- **L'espace entre le meuble fixé au sol et le comptoir surbaissé n'est que de 85 cm en passage utile au lieu de 90 cm mais on ne peut modifier le passage utile.**
- Déplacer le présentoir des cartes postales pour neutraliser l'accès à l'escalier et pour laisser l'accès libre aux présentoirs de documentation.



L'information :

- Modifier les numéros d'urgences : Mettre uniquement la 1^{ère} lettre en Majuscule et le reste en minuscules. Les horaires d'ouverture simplifiés doivent être présentés avec les horloges. (S'inspirer des modèles envoyés)
- Sur le site internet : faire une rubrique « Accessibilité » avec toutes les informations utiles :
 - Indiquer tous vos aménagements et équipements par type de handicap
 - Préciser les coordonnées du référent Accessibilité avec Téléphone + mail direct.
 - Préciser les places de stationnement les plus proches avec la distance en mètres sauf si celles-ci sont situées face à l'entrée (*le préciser dans ce cas*)
 - Préciser que les OT n'ont pas de sanitaires mais indiquer les plus proches avec les distances en mètres pour chaque OT
 - Vous pouvez mettre tous vos documents adaptés en téléchargement
 - Mettre le support audio en téléchargement.

Une fois labélisé :

- Le pictogramme de la Marque Tourisme et Handicap (Attention : il s'agit bien d'une Marque et non plus d'un label). Vous pouvez donner l'année d'obtention et dire que c'est valable 5 ans.
- Préciser les pictogrammes obtenus

Voici quelques exemples de sites internet adaptés :

www.quiberville-sur-mer-auffay-tourisme.com

www.terresdenacre.com

www.estrancitedelamer.fr



- **Le titre des présentoirs est associé à une image, pictogramme ou dessin et inclinés. Les mots ne doivent pas être en tout majuscules. Seulement la 1^{ère} lettre.**
 - ↳ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets.
 - ↳ Attention au support : Si votre support (*mur*) est clair : Vos titres de présentoirs devront être suffisamment contrastés (*Respecter les 70%*). Sinon il faudra faire un encadré de couleur. **Voir la fiche des normes de la signalétique.**



Châteaux



Parcs et
Jardins

Les documents :



Tous ces documents seront mis à disposition dans un présentoir ou dans un dossier sur le comptoir surbaissé.

- **Un recensement de l'offre touristique locale adaptée est obligatoire :**
 - **L'identification et la connaissance de la marque « Tourisme & Handicap »,**
 - **Des prestations marquées Tourisme et Handicap,**
 - **Des services publics adaptés (poste, mairie, toilettes, les transports, commerces, itinéraires piétons sonorisés et places de stationnement adaptées...) ainsi que**
 - **Les associations représentant les personnes en situation de handicap.**

Attention à l'utilisation du pictogramme Fauteuil sur vos supports.

Celui-ci indique que le site est censé être entièrement accessible au handicap moteur alors que la loi exige l'accessibilité aux 4 handicaps.

En tant que professionnels, vous êtes responsables de l'information transmise donc assurez-vous que le site soit bien accessible.



- **Une documentation doit être disponible en grands caractères (type Arial, corps minimum 16) – Vous pouvez y insérer des photos.**
- **L'information pérenne (descriptif historique, document générique...) doit être proposée en « braille intégral ».**
- **Faire une présentation générale du territoire sur support audio (fichier mp3 ou autre format) téléchargeable sur le site internet ou sur place. (Durée maximum : 5 minutes)**
- **Une documentation doit être disponible en version Facile A Lire et à Comprendre (Voir le guide du FALC)**



Si vous avez une tablette numérique ces documents peuvent être intégrés à la tablette.

Voir paramètres – Rubrique Accessibilité – Système Voice Over pour Ipad.

Il est préférable que la tablette soit mise à disposition mais sécurisée pour le vol et le bris de glace.

Si elle se trouve sur un support celui-ci doit être à une hauteur adaptée pour pouvoir être utilisée par une personne en fauteuil.

L'espace boutique :



- **Les prix doivent être indiqués en grands caractères et inclinés pour être visibles du public.**
 - ↳ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets
 - ↳ Les prix peuvent être repris sur une affichette en grands caractères et placés à une hauteur comprise entre 90 cm et 1,30 m.

Les zones d'assises :



- Une ou plusieurs zone(s) d'assises doit/doivent être mise(s) à disposition afin de permettre aux personnes en situation de handicap de se reposer.
 - Hauteur d'assise entre 0,45 m et 0,50 m
 - Largeur d'assise de 0,50 m environ.

L'ensemble de ces rappels à la règle et réglementation émane du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Les cahiers des charges de la Marque Tourisme et Handicap complètent ce compte-rendu.